

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MRC DE LA MATAPÉDIA**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 6 juillet 2020, à 19 h 30, au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;  
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Marie Element;  
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorier adjointe, sont aussi présents à cette séance.

#### **Résolution 2020-07-175**

#### **Protocole de la rencontre**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que l'enregistrement de celle-ci soit rendu public sur la page Facebook de la municipalité.

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

**P R O V I N C E D E Q U É B E C**

**M R C D E L A M A T A P É D I A**

**M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C**

**Réunion ordinaire  
6 juillet 2020  
Projet d'ordre du jour**

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux de juin 2020;
5. Comptes à accepter – Juin 2020;
6. Administration :
  1. Suivi du maire;
  2. Rapport du maire sur la situation financière 2019;
  3. COVID-19 :
    - a) Centre de conditionnement physique;
    - b) Centre communautaire;
  4. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
  5. Rapport financier – Juin (dépôt);
  6. Rapport financier du 125<sup>e</sup> – Acceptation;
7. Invitations et demandes d'appui :
  1. Recommandations du comité des dons – Aucune demande;
  2. ;
8. Sécurité publique :
  1. ;
9. Transport :
  1. Location d'un tamiseur – Récupération terre de la route du Lac-Malcolm;
  2. SAAQ – Dispositifs de sécurité pour les véhicules à benne basculante (dépôt);
  3. Attestation des montants du réseau routier;
10. Hygiène du milieu :
  1. Eau potable – Avis de restriction de consommation (dépôt);
11. Aménagement, urbanisme et développement :
  1. Règlement 2020-06 – modifiant le règlement sur les usages conditionnels 2016-14 – Adoption;
  2. CDESES – Entente de développement local – Versement;

3. Comité consultatif d'urbanisme – Démission et poste à combler (dépôt);
12. Loisir et culture :
  1. Centre sportif David-Pelletier – Date d'ouverture;
13. Santé et bien-être :
  1. ;
14. Projets d'investissement :
  1. Réfection de la route du Lac-Malcolm :
    - a) Dénonciations de contrat (dépôt);
    - b) Directives de changement;
    - c) Règlement 2020-04 – Décompte #1 – Paiement de facture;
15. Affaires nouvelles :
  1. Vidange de roulottes;
  2. Arbres sur les rues Fenderson et Boulay;
  3. Biomasse – Évaluation de la perte de chaleur;
16. Période de questions;
17. Prochaine réunion – 10 août 2020;
18. Levée de la séance.

---

**Période de questions :**

La séance se tenant à huis clos, il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les membres du conseil municipal répondent aux questions posées en commentaires de la séance qui est diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec.

---

**Résolution 2020-07-177**

**Procès-verbaux**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 et de la séance d'ajournement du 29 juin 2020 tels que rédigés.

**Résolution 2020-07-178**

**Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois de juin 2020 annexé au présent procès-verbal, pour un montant de 31 934.58 \$, comprenant les crédits budgétaires

ou extrabudgétaires.

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

---

**Administration – Informations et suivi du maire :**

- 6.1. Suivi du maire concernant différents dossiers.
- 6.2. Monsieur Marcel Belzile, maire, fait son rapport sur la situation financière de la municipalité suite à l'acceptation du rapport financier pour l'exercice 2019 lors de la réunion d'ajournement du 29 juin dernier.
- 

**Résolution 2020-07-179**

**Administration – Centre de conditionnement physique – Ouverture**

**CONSIDÉRANT** l'annonce du gouvernement du Québec autorisant l'ouverture des centres de conditionnement physique en date du 22 juin 2020;

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'ouverture du centre de conditionnement physique situé en haut du centre sportif David-Pelletier à compter du 13 juillet 2020.

**Résolution 2020-07-180**

**Administration – Centre communautaire – Ouverture**

**CONSIDÉRANT** les différentes mesures de déconfinement annoncées par le gouvernement du Québec au cours des dernières semaines;

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'ouverture du centre communautaire de Sayabec pour les locations à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Résolution 2020-07-181**

**Administration – Compte courant – Paiement de factures excédant 5 000 \$**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures de le MRC de La Matapédia présentées au tableau ci-bas au cout total de 154 242.61 \$, taxes incluses, puisqu'elles excèdent 5 000 \$.

<b>Factures – MRC de La Matapédia</b>			
<b><u>Date</u></b>	<b><u>Numéro de la facture</u></b>	<b><u>Description</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
22 janvier 2020	22515	Quote-part incendie et inspecteur municipal – 3 <sup>e</sup> versement de 4	30 355.02 \$
22 janvier 2020	22570	Quote-part Matières récupération, écocentre, SEMER – 3 <sup>e</sup> versement de 4	40 507.57 \$
2 mars 2020	22722	Quote-part séances du conseil, tar.vs cot. FQM, inventaire du milieu, transport adapté, soutien financier organismes, capital et intérêt biomasse, route verte, législation, gest. financière, évaluation, aménagement, génie, ress. forestières, gestion cours d'eau, centre administratif, entente dév. culturel, sécurité civile, développement, inforoute, Val-D'Irène, géomatique – 2 <sup>e</sup> versement	83 380.02 \$
			<b><u>154 242.61 \$</u></b>

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que ces dépenses prévues au budget soient payées à même le budget courant au compte 500714.

---

6.5. Dépôt du rapport financier de la municipalité en date de juin 2020.

---

**Résolution 2020-07-182**

**Administration – Rapport financier du 125<sup>e</sup> – Acceptation**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suite à l'analyse effectuée, d'accepter le rapport financier des festivités du 125<sup>e</sup> tel que soumis par le Comité du 125<sup>e</sup> en avril dernier.

**Résolution 2020-07-183**

**Administration – Motions félicitations – Comité du 125<sup>e</sup>**

Proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au Comité du 125<sup>e</sup> et à l'ensemble des bénévoles qui ont participé à l'organisation des festivités tenues à pareille date l'an dernier.

**Résolution 2020-07-184**

**Transport – Location d'un tamiseur**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser

la location d'un tamiseur afin de filtrer le matériel récupéré des travaux de réfection réalisés sur la route du Lac-Malcolm.

- 
- 9.2. Dépôt de la correspondance de la Société d'assurance automobile du Québec concernant l'obligation, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, pour tout véhicule lourd à benne basculante, dont la hauteur excède 4,15m lorsque la benne est levée, d'être muni d'un dispositif de sécurité qui émet des signaux visuel et sonore tant que la benne n'est pas complètement abaissée.
- 

**Résolution 2020-07-185**

**Transport – Attestation des montants du réseau routier**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 46 365 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

- 
- 10.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, fait un rappel concernant l'avis de restriction de la consommation d'eau qui est toujours en vigueur.
- 

**Résolution 2020-07-186**

**Règlement 2020-06 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 2016-14 – Adoption**

**ATTENDU** que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-14 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 5 décembre 2016 et est entré en vigueur le 15 décembre 2016 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le conseil de la Municipalité de Sayabec désire permettre, sous certaines conditions, l'agrandissement au-delà de ce que permet le règlement de zonage d'une entreprise dérogatoire, mais bénéficiant de droits acquis située dans la zone 45 Ad;

**ATTENDU** qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant une des dispositions prévues dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

**ATTENDU** qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mars 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le règlement numéro 2020-06 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-06  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES  
CONDITIONNELS NUMÉRO 2016-14**

**ARTICLE 1 EXTENSION D'UN USAGE DÉROGATOIRE  
BÉNÉFICIAIRE DE DROITS ACQUIS DANS LA ZONE  
45 AD**

Le règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-14 est modifié par l'insertion, après l'article 3.1.3, des suivants :

**« 3.2 Normes applicables pour la zone 45 Ad**

**3.2.1 Extension de la superficie supérieure au maximum autorisé en vertu du règlement de zonage pour un usage dérogatoire bénéficiant d'un droit acquis dans la zone 45 Ad**

Dans la zone 45 Ad telle que délimitée au plan de zonage du règlement de zonage numéro 2005-04, l'usage *Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion* exercé sur la base de droits acquis peut être agrandi au-delà du maximum autorisé en vertu de l'article 16.5.1 du règlement de zonage, selon les critères visés à l'article 3.2.2.

**3.2.2 Critères d'évaluation**

Une demande visant l'extension de l'usage *Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion* dérogatoire, mais bénéficiant de droits acquis dans la zone 45 Ad sera évaluée selon les critères suivants:

- 1° si des nuisances (bruits, odeurs, luminosité, etc.) pouvant affecter la qualité de vie des résidents du secteur sont émises par le bâtiment existant ou par son agrandissement, des mesures correctives visant à les éliminer ou à les atténuer de manière à les rendre acceptables doivent être implantées;

- 2° l'usage actuel et les bâtiments existants doivent bénéficier de droits acquis, c'est-à-dire qu'ils étaient conformes aux dispositions réglementaires applicables au moment de leur implantation, ainsi qu'avoir obtenu les permis et certificats nécessaires, si exigés au moment de la demande;
- 3° la partie de l'agrandissement visible depuis la voie publique doit être conçue de manière à susciter un intérêt visuel positif et à atténuer le caractère *commercial lourd* ou *industriel* du bâtiment principal. Des matériaux de revêtement de qualité s'harmonisant avec le bâtiment existant sont à favoriser. (par exemple : panneau d'aluminium architectural, bois, bois d'ingénierie, brique, etc.) ».

## **ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 6 JUILLET 2020

Marcel Belzile  
Maire

Joël Charest  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

### **Résolution 2020-07-187**

### **Développement – Entente de développement local – Versement**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'une somme de 17 330 \$ au Comité de développement socio-économique de Sayabec en vertu de l'entente de développement local pour l'année 2020. De cette somme, un montant de 8 665 \$ provient de la MRC de La Matapédia et l'autre montant de 8 665 \$ provient de la municipalité de Sayabec.

---

11.3. Suite au départ de l'un des membres, le Comité consultatif d'urbanisme est à la recherche d'un nouveau membre pour combler le poste laissé vacant.

---



**Résolution 2020-07-188**

**Centre sportif David-Pelletier  
– Ouverture**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'ouverture du Centre sportif David-Pelletier à compter du 14 septembre 2020.

---

14.1a. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les dénonciations de contrat des entreprises Béton provincial et les entreprises A&D Landry pour des contrats obtenus dans le cadre du projet de réfection de la route du Lac-Malcolm.

---

**Résolution 2020-07-189**

**Réfection de la route du Lac-Malcolm – Directives de changement**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sayabec, les directives de changement suivantes :

- DC-C01 concernant le ponceau TTOG 1200 mm au chaînage 10+935 (St-Damase);
- DC-C02 concernant la mise en place d'un ponceau d'entrée privée à 10+810;
- DC-C03 concernant la modification des exigences concernant les matériaux de fondation supérieure (MG-20);
- DC-C05 concernant le ponceau TBA 900 mm au chaînage 4+060 (Sayabec).

Par la même résolution, les membres du conseil acceptent les frais reliés à chacune des directives de changement pour un total de 28 671.74 \$, plus taxes, soit :

- 16 795.24 \$, plus taxes, pour la DC-C01;
- 5 762.25 \$, plus taxes, pour la DC-C02;
- Aucun frais supplémentaire pour la DC-C03;
- 6 114.25 \$, plus taxes, pour la DC-C05.

**Résolution 2020-07-190**

**Réfection de la route du Lac-Malcolm – Règlement 2020-04  
– Paiement de facture**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 180000337 de l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., d'une somme de 823 566.80 \$, taxes incluses, pour le décompte #1 des travaux de réfection de la route du Lac-Malcolm.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 752 026.26 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la

TVQ soit payée par le règlement 2020-04. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 71 540.54 \$ demeurent payés par le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

---

**AFFAIRES NOUVELLES :**

- 15.1. Monsieur Patrick Santerre, conseiller, demande à ce que la municipalité fasse les démarches nécessaires pour aller de l'avant avec l'installation d'une station de vidange pour les véhicules récréatifs. Le site privilégié pour l'installation de celle-ci serait la cour du centre sportif David-Pelletier.
  - 15.2. Discussions concernant l'ajout d'arbres le long de la voie ferrée près de la rue Fenderson et Boulay. On attend toujours les accords et ententes avec le CN à ce sujet.
  - 15.3. Demande de précisions concernant la perte de chaleur observée au niveau des conduites de la biomasse au courant de l'hiver dernier. Selon les expertises effectuées, il n'y aurait pas de fuite, les températures élevées des tuyaux lors des redémarrages expliqueraient la situation observée. D'autres analyses pourront être faites au besoin.
- 

---

**Période de questions :**

La séance se tenant à huis clos, il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les membres du conseil municipal répondent aux questions posées en commentaires de la séance qui est diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec.

---

**Résolution 2020-07-191**

**Levée de la séance**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 15.

Marcel Belzile  
Maire

Joel Charest  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.